

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2019

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : M. Thierry GAY (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), GALMICHE), M. Jean-François ROSTAIN (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ).

Absents : Martine MASSE, Yvan CANTON

Ont été votées, à l'unanimité des votants, les délibérations suivantes :

- Convention avec le Conseil Régional pour le Transport scolaire Tournosy - Les Roux – Les Baux : La région assure le transport scolaire à raison d'un aller-retour par jour pour un effectif > à 8 élèves. Entre 5 et 7 élèves, une participation financière est demandée à la commune pour créer ou maintenir ce service. Le coût de la participation financière pour l'année scolaire 2018-2019 sera de 3 381.75€ (soit 15% du coût annuel).
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement : La loi prévoit la possibilité d'engager, de mandater, de liquider les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent non compris les crédits liés au remboursement de la dette, ceci en attendant le vote des budgets 2019
- Vente de terrain à la SAB au lieudit Le Deveze : La SAS SAB envisage de créer une plateforme de broyage – recyclage de déchets verts et la construction d'une entité de production de compost fermée, c'est pourquoi elle demande à la commune d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée E n°1767 se situant en limite avec la commune de Montmaur et à l'ouest de la Station d'épuration. Pour ce faire, la commune accepte de céder cette parcelle au prix de 60 000€ pour 27 420m², frais de géomètre et Notaire à charge de l'acquéreur tout en laissant un passage de 5 mètres le long de la station d'Épuration.
- Convention pour les services de paiement des titres par carte bancaire Internet : Système de paiement PAYFIP : ce service permet aux usagers de payer avec leur carte bancaire sur internet et par prélèvement. Le coût de ce service se limite aux frais de commissionnement carte bancaire
- Travaux de voirie : Liste des chemins communaux pour le reprofilage, le changement de couche supérieure et recâblage :
Chemin de la Plaine, côté village, rue n°18
Chemin des Gaudis, VC n°30 (suite côté Ouest)
Chemin de la Suzanne VC n°26
Chemin de la Saboterie VC n°11 (de la RD 994 au carrefour avec VC n°12)
- Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un ouvrage de distribution publique d'énergie électrique avec le SyME05 au lieudit La Blache d'une parcelle de 173m². La commune consent au SyMÉnergie05 le droit d'occuper une superficie de 14m² pour l'implantation d'un poste de transformation des réseaux HTA/BT.
- Remplacement des menuiseries de la Bibliothèque et de la salle du Conseil Municipal : Le montant des travaux s'élèverait approximativement à 22 000€ HT. Une demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) auprès des services de la Préfecture va être faite pour financer une partie de cette opération.
- Promesse de bail emphytéotique liée au développement d'un projet de parc photovoltaïque –Avenant n°1 : la société VALOREM, à l'origine de ce projet et la commune conviennent de changer les parcelles concernées par le projet au lieu de la parcelle F 289, il faut rajouter une partie de la parcelle F 248.

Questions diverses

- Madame Agnès FOMBERTASSE rappelle que les frais des services de transport scolaire pour les années à venir vont être reconduits, voire peut-être augmentés. Elle soumet l'idée que la commune demande au

MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

Conseil Régional des explications et informe les parents de la situation avant que ces derniers se retrouvent devant le fait accompli comme cette année.

- Monsieur le Maire souhaiterait réaliser une étude sur l'éclairage du Stade qui commence à être obsolète et de ce fait consomme beaucoup trop. Il souhaite également qu'à l'avenir l'éclairage public du village soit uniquement fait par des LED. Il demandera une analyse sur ce sujet, à savoir que si le projet doit se faire, ce sera sur du long terme car l'investissement est onéreux. Mme Isabelle BERNARD demande si, l'éclairage public, à partir d'une certaine heure ne pourrait pas être arrêté. Ce concept n'est pas inenvisageable.
- Madame Agnès FOMBERTASSE informe qu'un courrier a été adressé à la commune de Castelletto Stura (province de Cuneo) dans lequel nous leur proposons de les accueillir pour la signature du jumelage le week-end du Patrimoine, soit les 20 et 21 septembre 2019.
Suite au questionnaire qui a été distribué dans le Petit Rochois, certains administrés ont répondu favorablement pour les accueillir, les loger, leur proposer des activités et nous les remercions.
Monica RICCINI propose, aux personnes intéressées, des cours d'italien courant mars – avril afin d'avoir les bases lors de la venue de nos invités.
La prochaine réunion de comité de pilotage sera le 23 mars à 10h en Mairie.
- Monsieur le Maire informe que le chantier de réhabilitation de la Gare SNCF a repris. La pose des menuiseries est en cours, l'isolation devrait être terminée vers le 15 mars.
- Monsieur le Maire souhaite proposer aux rochois et rochoises des cours informatiques. Agnès FOMBERTASSE lui rappelle que la MSAP (Maison de Services au Public) met déjà en place ce genre de cours et suggère qu'on leur demande de venir sur La Roche.
- Madame Isabelle BERNARD propose d'organiser une formation de 1^{er} secours par le SDISS par exemple à la population rochoise.
- Monsieur Pascal LEFEBVRE, vice-président de l'office de tourisme sources du Buëch fait un bref rapport sur l'état de l'OT. Deux personnes ont quitté l'équipe, deux nouvelles viennent d'être embauchées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Le Maire,



Maurice CHAUTANT